

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Traitement de surface - MONDOR France sur la commune principale de l'AIOT 4 Rue du Finage 25450 Damprichard.

La référence de votre dossier est A-3-8KL8R5QP7 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/09/2023 à 15h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **39079572200011**

Organisme : **SCIENCES ENVIRONNEMENT**

Fonction : **Chargée d'études ICPE**

## Personne morale

N° SIRET **92050789400011**

Raison sociale **MONDOR FR**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**4 Rue du Finage**

**25450 DAMPRICHARD**

## Signataire

Qualité : **Président de la société**

## Référent

Fonction : **Responsable de site**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Traitement de surface - MONDOR France**

Description des activités :

L'activité de **MONDOR France** repose sur la galvanisation de pièces métalliques également pour la confection de produits de luxe. L'activité de **MONDOR France** s'intègre dans les locaux où sont également situées les installations exploitées par la société **RAOUL GUYOT**, propriétaire de l'ensemble du site et gérant d'une activité de polissage-soudure de pièces métalliques pour la confection de produits de luxe. Les installations sur site sont constituées des éléments suivants :  
- Un local de réception - Un atelier de contrôle et montage - Un atelier de galvanisation - Un atelier de contrôle et démontage - Un laboratoire d'analyse et de contrôle qualité - Des locaux de stockage des produits dangereux - Des locaux administratifs et à usage sanitaire Ces éléments sont intégralement localisés au rez-de-chaussée du bâtiment.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **4 Rue du Finage 25450 Damprichard**

X : 993292

Y : 6690377

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

| Rubrique | Alinéa   | Libellé des rubriques      | Quantité totale                             | Régime | Précisions |
|----------|----------|----------------------------|---|--------|------------|
| 4110     | 4110-2-b | Toxicité aiguë catégorie 1 | Quantité susceptible d'être présente 230 kg | DC     |            |

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets produits dans le cadre de l'activité sont les suivants : - Bains de placage précieux (pouvant contenir des cyanures) et bains de décapage - Matériaux souillés divers (chiffons) - Bidons souillés, seaux de produits usagés - Résines échangeuses d'ions saturées ou usées Les bains de placage sont pris en charge par la société spécialisée METALOR (Saint-Fons, 69190), tandis que les bains de décapage, les matériaux souillés, les contenants souillés et les résines échangeuses d'ions saturées sont pris en charge par la société CHIMIREC EST (Montmorot, 39570).**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Des extincteurs sont répartis à l'intérieur des locaux, notamment les lieux présentant des risques spécifiques. Une réserve de sable de 100 L accompagnée de pelles seront implantés dans l'atelier de galvanisation, à proximité des locaux de stockage. Les moyens de lutte externe contre l'incendie sont : - Un poteau incendie située dans la rue du Finage à environ 90 mètres de l'entrée du bâtiment où sont localisées les installations ; - Un poteau incendie située dans la rue du Finage à environ 210 m du poteau incendie précité.**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Non**

| <b>Nom de l'autorisation ou de la déclaration</b> | <b>Date de dépôt</b> | <b>Organisme en charge de l'instruction</b> |
|---|----------------------|---|
| Ligne de traitement de surface                    | 29/03/2023           | DREAL                                       |
| Traitement de surface - MONDOR France             | 27/09/2023           | DREAL                                       |

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)